



**BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU
PUBLIC
DU PERMIS DE CONSTRUIRE DE LA SAS
NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS
(PCN°093006 23B0027) ET DE L'ETUDE
D'IMPACT**



**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE DE MOBILITE DE
157 CHAMBRES ET SERVICES ANNEXES (4 807M²), D'UNE
RESIDENCE DE CO-LIVING DE 300 CHAMBRES ET SERVICES
ANNEXES (9 522M²) ET D'UN COMMERCE DE (182,3M²)**

MISE A DISPOSITION DU 6 MARS AU 6 AVRIL 2024

PREAMBULE :

La commune de Bagnolet a prescrit les modalités de la mise à disposition du public, en application des réglementations en vigueur, du dossier de demande de permis de construire n° PC 093006 23B0027 relatif au projet de construction, déposé par la SAS NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS représentée par Monsieur Quentin SOLAU.

Ce permis de construire porte sur le projet de réalisation d'une construction d'une résidence de mobilité de 157 chambres et services annexes (4807m²), d'une résidence de co-living de 300 chambres et services annexes (9522m²), d'un commerce (182,3m²), d'un parc de stationnement privé de 96 places sur 2 niveaux de sous-sol et de deux locaux de transformateurs de 16m² chacun. Le terrain de ce projet se trouve au 32 rue Parmentier.

En application de l'article R.122-6 du Code de l'environnement, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a été saisie pour rendre un avis sur l'étude d'impact relative au projet. Suite à son avis, un mémoire en réponse a été réalisé pour apporter des réponses (compléments et précisions) aux remarques émises.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de participation du public par voie électronique a ensuite été organisée. Préalablement à la mise à disposition au public, 15 jours avant démarrage de celle-ci, un avis de mise à disposition (Annexe 1) a été :

- Affiché sur les panneaux administratifs de la Commune (Annexe 2) et sur le terrain du projet
- Mis en ligne sur le site internet de la ville (www.ville-bagnolet.fr)
- Publié dans la presse (Annexe 3)

La procédure de participation du public par voie électronique a été donc mis à disposition du public du 6 mars au 6 avril 2024 inclus selon les modalités suivantes :

- Mise en ligne du dossier le site internet de la ville (www.ville-bagnolet.fr) (Annexe 4)
- Mise à disposition du public à l'Hôtel de Ville, direction du développement territorial aux jours et heures d'ouvertures : le lundi de 13h30 à 17h, mardi et jeudi de 9h à 12h30.

Les éléments suivant ont été mis à disposition du public :

- L'étude d'impact
- L'avis de l'autorité environnementale
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnemental,
- La demande de permis de construire et les avis extérieurs.

Le présent document a pour objet de faire un bilan des observations faites par le public lors de la mise à disposition du dossier.

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Pendant toute la durée de la mise à disposition, les observations du public devaient être formulées selon les modalités suivantes :

- Sur un registre ouvert à cet effet au sein de la direction du développement territorial
- Par voie électronique à l'adresse suivante avis.participation@ville-bagnolet.fr

Aucune remarque n'a été adressée par le public sur le registre et sur l'adresse de messagerie précitée.

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE CE BILAN :

Le présent bilan sera mis en ligne sur le site internet de la ville, www.ville-bagnolet.fr et mis à disposition du public à l'Hôtel de ville à la direction du développement territorial, aux jours et aux heures d'ouverture au public (le lundi de 13h30 à 17h, le mardi et le jeudi de 9h à 12h30) pendant une durée de 3 mois.

ANNEXES :

Annexe 1 : Avis de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact.

COMMUNE DE BAGNOLET
AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE
D'une évaluation environnementale relative à une demande de permis de construire
située au 10 rue Parmentier, parcelle R303.

Le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, la demande de permis de construire (n°PC 093006 23B0027) déposée le 31 juillet 2023 de la SAS NEXITY IR PROGRAMMES GRAND PARIS représentée par Monsieur Quentin SOLAU sur un terrain situé au 10 rue Parmentier, parcelle R303 est soumise à une étude d'impact suite à l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude au cas par cas.

Le projet consiste, après la démolition partielle de l'existant, en la construction d'une résidence mobilité de 157 chambres et services annexes (4807m²), d'une résidence de co-living de 300 chambres et services annexes (9522m²), d'un commerce (182,3m²), d'un parc de stationnement privé de 96 places sur 2 niveaux de sous-sol et deux locaux de transformateurs de 16m² chacun.

Ce projet fait l'objet de la procédure de participation du public par voie électronique, conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement. Le dossier mis à la disposition du public comprendra notamment la demande de permis de construire précitée, les avis des services extérieurs réceptionnés dans le cadre de l'instruction, de l'étude d'impact liée au projet, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage à cet avis.

Le dossier est mis à disposition du public du
6 mars au 6 avril 2024 inclus, soit 32 jours consécutifs
sur le site internet de la Ville de Bagnolet www.ville-bagnolet.fr
Le dossier est également mis à disposition à
L'Hôtel de Ville Direction du Développement Territorial (6ème étage)
Place Salvador Allende, 93170 BAGNOLET
Aux jours et heures d'ouverture suivants :
Lundi de 13h30 à 17h, Mardi et Jeudi de 9h à 12h30

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra :

- obtenir des renseignements complémentaires auprès de la Direction du Développement Territorial, aux jours et horaires d'ouvertures précités.
- consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet au sein de la Direction du Développement Territorial ou par voie électronique à l'adresse suivante avis.participation@ville-bagnolet.fr. Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

A l'issue de la mise à disposition du dossier, une synthèse des propositions et des observations recueillies sera rédigée. Elle sera rendue publique par voie électronique sur le site de la ville de Bagnolet www.ville-bagnolet.fr, pendant une durée minimale de 3 mois.

Par la suite dans un délai ne pouvant être inférieur à quatre jours à compter de la fin de la mise à disposition, Monsieur le Maire de Bagnolet étant l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire, prendra une décision relative au permis de construire après avoir étudié les observations formulées.

Annexe 2 : Affichages sur les panneaux administratifs de la Commune



Annexe 4 : Mise à disposition du dossier d'étude d'impact sur le site internet

The screenshot displays the website 'ville-bagnolet.fr' with the following elements:

- Navigation Menu:** BAGNOLET BOUGE, DES SERVICES À VOTRE SERVICE, L'ACTION MUNICIPALE, EXPRIMEZ-VOUS CONTACTEZ-NOUS, DÉCOUVREZ BAGNOLET.
- Search Bar:** Rechercher
- TOUTE L'INFO:** Culture, Événement, Communiqués, Cadre de vie - urbanisme, Infos mairie - services, Santé, Solidarité, Sports et loisirs, Vivre ensemble.
- DANS L'AGENDA:**
 - CULTURE:** Les coulisses du stade Du 29/02/2024 au 28/06/2024
 - EXPOSITION:** Futurs Du 17/02/2024 au 05/04/2024
 - EXPOSITION:** Tregnes d'arbres Du 21/02/2024 au 21/05/2024
 - EXPOSITION:** Les héros secrets Du 21/03/2024 au 17/05/2024
 - CULTURE:** Dimoné Le 06/04/2024
- Accueil > Bagnolet bouge ! > L'Actualité > L'Actualité**
- L'ACTUALITÉ:** CADRE DE VIE - URBANISME - 06/03/2024
- Consultation publique:** Consultation publique par voie électronique conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement pour le projet de Nexity situé au 32 rue Parmentier.
- Arrêté N° 2024-085** prescrivant l'ouverture d'une procédure de participation publique par voie électronique.
- Pièces relatives au dossier d'étude:** Le Parisien, Libération.
- Etude d'impact:**
 - Étude d'impact 32-50 Rue Parmentier
 - pages 1-24
 - pages 25-104
 - pages 105-150
 - pages 151-181
 - pages 182-254
 - pages 255-292
 - pages 293-316
 - Evaluation environnementale - Résumé non technique
 - Annexes
 - Acoustique
 - Exigences acoustiques des façades - IndB
 - Performances acoustiques des constituants de façades
 - R-G-23-01861-01c_10 rue ParmentierBagnolet
 - Air et santé
 - Charte chantier éco-responsable
 - Diagnostic de gestion des déchets issus de la démolition
 - Biodiversité
 - Diagnostic flash
 - 0 - Périmètre d'étude
 - 1 - Habitat - Flore
 - 2 - Oiseaux
 - CR Flash biodiversité
 - Liste des espèces faune/flore
 - Décision n° DRIEAT-SCDD-2023-104
 - Effets cumulés
 - 4- Porte de Montreuil
 - DP Montreuil- La Noue
 - Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France sur le projet
- RESTEZ CONNECTÉS:** Facebook, Instagram, X, LinkedIn.
- VOS DÉMARCHES:** BAJO SERVICES
- EN UN CLIC:** Contact, Offres d'emploi, Marchés publics, Collecte déchets, Infos Travaux, Barrière La Noue, Infos école, Stoptag, Logement social, Logement PLS- PLI disponible, Publication électronique des actes, Affichage légal.
- LA VILLE ET VOUS:** Je suis nouveau Bagnoletais, Je suis jeune, Je suis parent, Je suis senior, Annuaire des associations, Annuaire Santé.